

Compte rendu prestation sur le Téléthon de LEMPDES (43).

A la demande des organisateurs, la **CORAMUC** a tenu un salon sur le Téléthon de LEMPDES (43).

Un stand de présentation et de sensibilisation, animé par la **CORAMUC** et **LES CHEMINS LIBRES AUVERGNATS** a pu donner une vision de nos travaux auprès de 400 pratiquants motos et quads.

A cette occasion et à l'heure du repas de midi, **GÉRARD BEAUD**, président de la **CORAMUC**, prenait le micro devant plus de 600 personnes, pour dresser une synthèse des actions et des enjeux à venir.

Rappelant à tous que le parcours serpente sur l'espace du PNRLF, GÉRARD BEAUD a présenté les contraintes et les menaces d'interdits sur les PNR qui font suite à la révision des chartes de parcs et à l'élaboration d'un projet de plan de circulation des engins à moteurs sur les communes adhérentes au PNR.

La crainte de voir des interdictions fleurir sur les chemins du domaine privé des communes des parcs est réelle.

Le terme de carrossabilité, loin d'être abandonné pour justifier la circulation sur les chemins privés, pourrait devenir un critère de fermeture sur les chemins ruraux du domaine privé des communes.

Les gestionnaires des PNR incitent les maires des communes à prendre des interdictions sur les sites identifiés. (Znieff-zone sensible etc.)...pour preuve le PNR du ballon des **Vosges** ou celui de la **chartreuse.....**

La CORAMUC ne peut attendre plus longtemps que la situation se dégrade davantage, elle relance sa proposition de loi visant à modifier l'interprétation de la loi Lalonde de 91.

Cette proposition de loi (consultable sur le site) a pour vocation de redonner au mot chemin sa véritable et authentique identité.

La CORAMUC, par le biais de sa pétition (mise en ligne sur notre site), trouvera le moyen de montrer à nos politiques l'intérêt de porter le texte devant l'Assemblée Nationale.

Aux yeux de la **CORAMUC**, cette action conditionne l'avenir de la pratique dans notre pays. Avec des interdictions qui arrivent toujours plus nombreux réduisant les espaces et l'intérêt de randonner, notamment sur les PNR, avec les projets de plans de circulations qui vont changer la définition du mot CHEMIN, la pratique sera sous « liberté surveillée » et nos espaces ruraux « sous tutelle ».

C'est dans la foulée que des centaines de pilotes sont venus signer la pétition sur le stand tout en s'informant des actions menées par les associations de défense de la randonnée motorisée. Certains de ces pilotes, en adhérents à la **CORAMUC**, ont porté un intérêt tout particulier à contribuer à la sauvegarde de nos activités de randonneurs motorisés en milieu rural.